

● **Le gouvernement a annoncé l'accélération du plan de construction et de rénovation des prisons.**

● **Mais l'annonce de la création de places supplémentaires et d'un meilleur accueil des internés n'a pas suffi.**

● **Les gardiens campent sur leurs positions.**

La grève des prisons survivra au week-end de Pentecôte

De nouvelles prisons ? "Et alors ?", répondent les gardiens

Le Conseil des ministres restreint a, vendredi, proposé des pistes dans l'espoir de désamorcer le mouvement de grève qui paralyse les prisons francophones depuis bientôt trois semaines.

Il a, principalement, donné son feu vert au "Masterplan Prisons" dont il était déjà question dans la déclaration gouvernementale et qui consiste à lutter contre la surpopulation carcérale, principalement par la construction de nouvelles prisons et par la rénovation d'entités vétustes, de quoi offrir 1 432 places nouvelles. Le kern a également promis (et cela n'est pas neuf non plus) de sortir les internés des prisons et de leur faire rejoindre des infrastructures adaptées, déjà existantes ou à construire, offrant 860 places supplémentaires.

Ce "Masterplan III" actualise ceux qui avaient vu le jour sous de précédentes législatures. Selon le cabinet du ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), la vision globale repose sur quatre piliers. Primo, la construction de nouvelles prisons (Bourg-Léopold et Vresse-sur-Semois); le remplacement de la maison d'arrêt de Lantin par une nouvelle prison à Verviers et d'une autre à construire, à Liège; et l'extension de la prison d'Ypres. Secundo, la rénovation de Merksplas, qui accueillera des détenus condamnés à des peines de longue durée ainsi que des détenus plus âgés. Tertio, l'aménagement de deux "maisons de transition" (100 places) qui accueilleront, à Jamioulx et à Ruiselede, les détenus pendant la dernière partie de leur peine et leur offriront un accompagnement intense afin de faciliter leur réinsertion. Quarto, l'ouverture de places supplémentaires pour les internés (*voir ci-dessus*).

Le gouvernement entend par ailleurs accélérer la construction d'une mégaprison à Haren, laquelle

compte pourtant de très nombreux détracteurs.

Le comité ministériel a également confirmé le "mandat complémentaire" accordé, jeudi, au ministre de la Justice en vue des négociations avec les syndicats. Ce mandat concerne l'amélioration des infrastructures, des investissements en matière de sécurité et des mesures de lutte contre l'absentéisme des agents de surveillance.

Oublié le service minimum

Mais on ne trouve plus trace de la mise en œuvre d'un service minimum alors que, jeudi, à la Chambre, le Premier ministre Charles Michel (MR) avait affirmé sa volonté de le mettre en place. Sa préférence va, désormais, à une solution obtenue par la concertation sociale.

Ces mesures suffiront-elles à faire tomber la température et à remettre les gardiens de prisons au travail? On lira ci-contre ce qu'il faut en penser. Régleront-elles les problèmes de fond?

Depuis vingt-cinq ans, de nouvelles prisons ont été construites à Bruges (1991), Andenne (1997), Ittre (2002), Hasselt (2005), Marche (2013), Beveren (2014) et Leuze-en-Hainaut (2014) sans que la question de la surpopulation ait été réglée. En 2010, le gouvernement a annoncé la fermeture des prisons de Forest, Saint-Gilles et Berkendael pour 2016. Elles sont toujours debout... Ou plus ou moins.

Depuis longtemps, beaucoup d'observateurs se demandent s'il y a trop peu de prisons ou trop de détenus en Belgique. Les mesures arrêtées par le kern ne répondent pas à la question, disaient-ils vendredi.

J.-C.M.

Épinglé

On se revoit... mardi

Echec. Vendredi après-midi, fort du mandat que le gouvernement lui avait donné la veille et s'appuyant sur les mesures prises, le matin même, en comité ministériel restreint, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) a abordé avec une certaine dose de confiance la réunion programmée avec les syndicats du secteur des prisons. Mais, sur le coup de 18 heures, la rencontre s'est achevée sans accord. Une nouvelle rencontre est prévue mardi après-midi, au lendemain du week-end de Pentecôte et après

une manifestation des surveillants de prison.

Divergences. Les différents points de vue des syndicats flamands et francophones semblent poser problème au ministre, ont indiqué les syndicats. Les agents pénitentiaires flamands ont accueilli positivement le projet de rationalisation tandis que les francophones ont admis que les mesures annoncées vendredi étaient un *"pas en avant"* mais estimé *"qu'elles étaient insuffisantes"*. Le projet de rationalisation demeure imbuvable aux yeux des syndicats qui exigent le retour au cadre de personnel en vigueur en 2014. *"La sécurité passe par un nombre suffisant d'agents"*, a souligné Michel Jacobs, secrétaire fédéral de la CGSP Prisons. **J.-C.M.**

Une plainte au pénal contre Charles Michel et Koens Geens

La Ligue des droits de l'homme (LDH) a, vendredi, demandé au cabinet Chomé de déposer plainte, entre les mains du procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, contre le Premier ministre Charles Michel (MR) et le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) du chef de traitement inhumain et dégradant et de non-assistance à personne en danger.

En cause, les traitements auxquels sont soumis les détenus depuis que la grève des gardiens de prison a commencé. Selon la Ligue, les conditions de détention de nombreux détenus en Belgique ont été considérées, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme, comme *"inhumaines et dégradantes"* même en l'absence de grève.

Abstention et inaction caractérisées

Mais depuis le 25 avril, les détenus sont, dit la LDH, privés de leurs droits fondamentaux, à savoir les visites familiales, une promenade quotidienne d'au moins une heure, la distribution quotidienne de trois repas – dont un chaud – aux horaires normaux, l'accès quotidien au téléphone, l'accès normal aux douches, les visites de leurs avocats et de la commis-

sion de surveillance. Ils sont privés également de l'exercice de leurs droits de défense, de leurs droits à la vie privée et familiale et du droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

"La violation grave et répétée de ces droits a été constatée tant par différents cours et tribunaux que par des organismes indépendants", ajoute la Ligue. Malgré ces nombreuses décisions judiciaires condamnant l'Etat belge, le ministre de la Justice et le Premier Ministre n'ont pris aucune mesure concrète et significative. Ils n'ont pas, non plus, répondu à l'appel au secours du bourgmestre de la commune de Forest qui a adressé un courrier au Premier ministre, le 3 mai 2016, l'implorant de réagir sans tarder. Pour la Ligue, en agissant de la sorte, le ministre de la Justice et le Premier sont coauteurs ou, à tout le moins complices, de l'infraction de traitement inhumain et dégradant.

Aux yeux de la Ligue, *"l'abstention et l'inaction caractérisées de MM. Michel et Geens justifient que les poursuites de ce chef soient diligentées"*. Cette inaction est également constitutive de la prévention de non-assistance à personne en danger.

J.-C.M.

"Il faut rénover Saint-Gilles et Forest et abandonner Haren."

ÉCOLO

Le parti a plaidé, vendredi, pour l'abandon du projet de méga-prison à Haren. Pour les verts, ce projet est une ineptie: très coûteux, peu accessible et destructeur des derniers espaces verts dans la Région bruxelloise. Pour Ecolo, il faut lutter contre la surpopulation carcérale et les abus en matière de détention

préventive ainsi que privilégier une exécution des peines plus adaptée et non *"des projets mammoth qui misent surtout sur le béton"*.

1432

PLACES NOUVELLES

C'est ce que le Conseil des ministres restreint de vendredi a permis au ministre de la Justice d'annoncer s'agissant de la capacité carcérale à venir. Des places supplémentaires sont aussi annoncées dans des structures adaptées pour accueillir et soigner les internés.